

**LETTRE DE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE**

Nous soussignés, **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est avenue du Montpelliérot - MAURIN 34977 LATTES Cédex - 492 826 417 RCS MONTPELLIER- Société de Courtage d'Assurance - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530 - 1 et L 530 - 2 du Code des Assurances, représentée par Monsieur Claude BOUZON, agissant aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 2006

Vu les relations d'affaires établies entre EURI AB CREMATION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes n°503 879 918 et Monsieur BRAISSANT Georges Créancier bénéficiaire, immatriculée au Registre du Commerce Suisse n° CH 550 0042097-3, et eu égard notamment au projet de vente de cercueils en cartons, soit une commande de 1000 unités au prix de 58€ I.T., destiné à donner lieu à un contrat de 3 mois.

preçons l'engagement autonome, irrévocable et inconditionnel de payer à Monsieur BRAISSANT Georges, sans objection ni opposition d'une quelconque exception de notre part ayant notamment pour origine le contrat précité, toute somme ou sommes ne dépassant pas au total : 70 000,00€ (soixante et dix mille euros), et ce à première demande écrite de la part, du bénéficiaire, sans besoin de motivation ou de justification particulière autre que la référence à la présente garantie autonome à première demande et la déclaration que le débiteur ci-dessus a failli à l'une de ses obligations envers le bénéficiaire au titre du contrat précité.

Cette demande de paiement devra être expédiée par voie de lettre recommandée avec accusée de réception ou par courrier express.

La présente garantie prend effet à compter de ce jour et expire automatiquement le 31 -01-2009 au plus tard, même à défaut de restitution de la présente lettre de garantie.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie devra nous parvenir à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et au plus tard à cette date.

Tout paiement partiel effectué au titre de cette garantie sera imputé sur le montant total de cette garantie.

Cette garantie est soumise au droit français et aux Règles Uniformes relatifs aux Garanties sur Demande (publication n°458 de la CCI).

Tous litiges découlant de cette garantie y compris ceux se rapportant à sa validité, son interprétation ou son exécution, seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux du siège social du bénéficiaire.

Fait à Nîmes le 13 Novembre 2008

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE À CAPITAL VARIABLE AGRÉÉE EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT 492 826 417 RCS MONTPELLIER  
Siège social : avenue de Montpelliérot MAURIN - 34977 LATTES CÉDEX - SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCE  
Téléphone : 0 912 910 935 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) - Adresse Internet : [www.cals.languedoc.com](http://www.cals.languedoc.com)